AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Aux parents des élèves des
établissements scolaires primaire
et secondaire de
Moudon-Lucens et Environs

Réf. MCU/itr

Moudon, le 23 septembre 2026

Conseil d'établissement

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs va être prochainement mis en place pour la législature 2026-2031.

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres, élus pour une durée de 5 ans et rééligibles. La répartition est la suivante :

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves
- 4 représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de rétablissement

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an pour participer à l'insertion des établissements scolaires dans la vie locale et veiller à la cohérence de la journée de l'enfant-élève en formulant des propositions à l'intention des instances compétentes. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les différents acteurs de la vie des élèves.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page Internet de notre association et le règlement du Conseil d'établissement :

http://www.aismle.ch/conseil-d-etablissement-fr23.html

Vous pouvez devenir un des membres des représentants des parents. A cet effet, vous êtes invités à la réunion qui se déroulera

le jeudi 5 novembre 2026 à 20h00
Bâtiment G salle 006 au Collège du Pré au Loup à Lucens
(dans le bâtiment du secrétariat selon plan au dos de la lettre)

L'objectif de cette rencontre est de vous présenter le Conseil d'Etablissement, son rôle, ses buts, ses compétences et d'apporter une réponse à vos questions.

Au terme de la séance, les 4 représentants des parents d'élèves seront élus.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre au moyen du formulaire auquel vous accéderez avec le code QR code ou le lien suivants :

https://forms.cloud.microsoft/e/K08db9tEAr?origin=lprLink

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président
Vincent Bessard

La Secrétaire
Mireille Cudré-Mauroux

AISMLE – Grand-Rue 26, Case postale, 1510 Moudon
Tél. 021 905 24 09 – secretariat@aismle.ch – www.aismle.ch


Collège
du Pré au Loup
AISMLE
A Salles de classe
Salle du corps enseignant
Bibliothèque
Espace d'étude
B Salles de classe
C UAPE La Barette
Salle de rythmique
D Grande salle
Salles de gymnastique
E Salle de sport VD3
F Infirmerie
Psychologie
Psychomotricité
Logopédie
G Salles de classe
Travaux manuels
Secrétariat & direction
Salle du corps enseignant
Salle de réunion
Interdiction de fumer et de vapoter
Interdiction vélos, rollers, skateboards et trottinettes
Vous êtes ici
P